



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_63
id. 1628

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NÈGRE, 1ère Vice-Présidente.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).

Sont absents :

Madame RABAULT, Monsieur WEILL.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame la vice-Présidente a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2022 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 43 782,49 € qui se décompose comme suit :

– INVESTISSEMENT

Recettes	560 490,29 €
Excédent 2021	178 180,80 €
Dépenses	654 298,25 €
Sous-total.....	84 372,84 €
Restes à réaliser en dépenses.....	164 986,73 €
Déficit d'investissement.....	-80 613,89 €

– FONCTIONNEMENT

Recettes	1 789 707,29 €
Excédent 2021	242 527,22 €
Dépenses	1 907 838,13 €
Excédent de fonctionnement.....	124 396,38 €

L'exercice 2022 se caractérise par l'activité d'accueil de groupes et du tout public pour la période de février à décembre, et par l'effort consenti dans des investissements structurants.

Les types d'accueil sont les suivants :

- des groupes sportifs : ligue Occitanie d'aviron, les Suricates (club de rugby féminin), le vélo loisirs Montois, et le football de Mas-Grenier ;

- des colonies : groupe Léo Lagrange de Lafrançaise, la ligue de l'enseignement ; les associations Yaka Jouer, nouvelle vague de Paris et le club loisirs aventure moto de Valence d'Agen ;

- des centres aérés comme les centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de Saint-Nicolas de la Grave, de Villeneuve-sur-Lot, Moissac, Labastide-Saint-Pierre et l'Union ;

- des établissements scolaires tels que les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées du département mais aussi de l'extérieur.

Les centres de vacances, groupes sportifs et centres aérés, ont été présents sur la base de loisirs, avec des chiffres avoisinant ceux de 2019 (période avant la crise de la covid-19). La saison a démarré fin février avec notamment l'accueil des groupes sportifs d'aviron.

➤ **L'accueil de groupes :**

Un total de 10 164 personnes faisant partie de groupes scolaires, sportifs, centres aérés ou associatifs ont profité des services de la base de loisirs : hébergement en chalets, ou bâtiment hébergement ou tentes collectives, restauration ou activités encadrées tout au long de l'année (en 2021, 7 796 personnes).

Concernant l'accueil des scolaires, 8 588 enfants ont été encadrés avec des activités phares telles que le vélo (1 292 enfants), le canoë (867 enfants), l'ornithologie (867 enfants) et le tir à l'arc (821 enfants).

Les activités des journées d'intégration pour les collégiens en septembre (932 élèves accueillis) et les journées du goût en octobre et novembre pour les classes de maternelles (521 élèves), les tests de natation en période estivale (856 enfants) sont les activités fortes qui ont été proposées par la base de loisirs.

➤ **L'accueil du tout public :**

Concernant l'accueil du tout public, la base de loisirs a accueilli 11 457 personnes pour la fréquentation de la piscine et des animations proposées dans le cadre de « plage 82 » du 3 juillet au 29 août (en 2021, 10 325 personnes ont été accueillies).

De mai à août, 1 039 séances sportives ont été proposées avec la fête du nautisme et la découverte des sports nautiques tels que la voile, le canoë, le paddle, l'aviron (300 personnes), les cours de natation estivaux (163 enfants en apprentissage dont les cours ont été financés par le comité départemental olympique et sportif dans le cadre du plan « j'apprends à nager » lancé par le Ministère des Sports et 242 en perfectionnement), les balades en bateaux à la découverte du confluent et de sa zone ornithologique labellisée « Natura 2000 » (137 personnes).

La location du matériel nautique a ouvert en juillet et en août avec 535 embarcations louées (600 embarcations en 2021).

Concernant la fréquentation du camping ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre et de l'aire de camping-car ouverte toute l'année, 4 413 nuitées ont été comptabilisées (3 041 nuitées en 2021).

Des investissements structurants :

La base de loisirs a investi pour la sécurité et l'amélioration de l'accueil du public avec notamment :

- le remplacement des luminaires LED sur l'ensemble de la base de loisirs (28 436 €) ;
- la création d'un appentis sur les éviers du camping individuel (17 738 €) ;
- l'installation de deux stores dans les salles de réunion de la base de loisirs (14 040 €) ;
- la végétalisation de l'accueil (9 443 €) ;
- la réalisation d'un bardage pour le local technique (31 032 €), et la mise en place de vidéo-protection avec des caméras de surveillance (5 942 €) ;
- le changement du parc informatique de la base de loisirs (9 178 €) ;
- l'agencement du camping groupe : mise en place d'une tente de vie, réalisation de chapes en béton pour l'installation des tentes, fournitures de malles de rangement, de kits d'éclairage, mise à disposition de jeux de plein air, installation d'un filet multi-sports notamment (47 512,32 €) ;
- les travaux de rénovation du réseau électrique sous-terrain du camping individuel afin d'assurer la sécurité des usagers du camping (17 103,60 €) ;
- des travaux d'accessibilité en aménageant l'allée de la restauration vers les hébergements (29 999,96 €) ;
- le remplacement du chalet d'accueil « billetterie » hébergeant du matériel de vidéo-surveillance présent à l'entrée du site (19 686,58 €) ;
- l'amélioration de l'espace restauration « snack » avec une installation électrique normalisée (4 171,83 €) et des travaux de plomberie (945,36 €) ;

- l'équipement pour le service hébergement/restauration de matériels de cuisine ainsi que l'acquisition de tables extérieures de pique-nique pour offrir aux écoles et aux centres de vacances accueillis en séjour une prestation de qualité (25 034,24 €) ;

- l'acquisition de matériels nautiques et d'équipements de loisirs tels que l'achat de cinq paddles permettant d'augmenter la capacité à 15 personnes sur l'eau, l'achat de quatre vélos électriques pour la location, des casques vélos et des kits de jeux pour les journées d'intégration ainsi que dans le cadre des festivités de « plage 82 » (12 516,28 €).

Outre ces investissements destinés à assurer la sécurité et l'amélioration de l'accueil du public, le lancement de deux diagnostics est à noter :

- une expertise globale de l'espace aquatique présentant depuis plusieurs années des signes de vieillissement et pour lequel il convient d'évaluer la nature des travaux à réaliser et les coûts liés ;
- une étude prospective globale de la base de loisirs pour en redéfinir les axes de développement prioritaires.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 654 298,25 € et se décomposent comme suit :

Remboursement du capital d'emprunt	323 661,44 €
Travaux	216 905,91 €
Matériels et outillages divers	77 927,86 €
Écritures d'ordre	35 803,04 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 560 490,29 € dont :

FCTVA	35 482,40 €
Écritures d'ordre	525 007,89 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 907 838,13 € :

- les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 532 659,11 €. Elles représentent 38,5 % des dépenses réelles et sont en augmentation de 54,7 % par rapport à 2020 (344 321,38 €) et de 43,3 % par rapport à 2021 (371 631,99 €), liées aux dépenses moindres en période du covid-19.

- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 788 261,18 € et représentent 57 % des dépenses réelles. Elles sont en augmentation de 10,7 % par rapport à l'année précédente (711 611,42 €), liées aux dépenses moindres en période du covid-19.
- les intérêts d'emprunt (chapitre 66) s'élèvent à 53 986,22 € et représentent 3,9 % des dépenses réelles. Ils sont en baisse de 15,5 % par rapport à l'année précédente (63 885,08 €).
- les charges diverses (chapitre 65) et exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 7 341,73 € ;
- les dotations aux provisions (chapitre 68) s'élèvent à 582 € ;
- les opérations d'ordre (chapitre 042) : 525 007,89 €, en augmentation de 27,2 % par rapport à l'année précédente (412 627,06 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 789 707,29 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 344 828,28 €. Elles représentent 19,6 % des recettes réelles. Elles sont en augmentation par rapport aux deux années précédentes (années de restrictions sanitaires dues au covid-19), notamment de 55,5 % par rapport à 2021 (221 697,85 €), et sont égales à l'année 2019 (344 266,06 €), année avant le Covid-19.
- le FCTVA s'élève à 2 526,06 € ;
- la participation départementale a été versée à hauteur de 1 389 112 €. Elle représente 79,2 % des recettes réelles. Elle est en baisse de 4,2 % par rapport à l'année précédente (1 450 736 €);
- les recettes diverses (chapitre 75) et exceptionnelles (chapitre 77) s'élèvent à 8 463,10 € ;

- les reprises sur provisions (chapitre 78) s'élèvent à 4 150,82 € ;
- les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 4 823,99 € ;
- les opérations d'ordre (chapitre 042) : 35 803,04 €.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2022 du payeur départemental concernant la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne ;
- Approuve, tel que présenté supra, le compte administratif 2022 du budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 43 782,49 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - excédent d'investissement reporté (compte 001) : 84 372,84 € ;
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 80 613,89 € ;
 - excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 43 782,49 €.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 07/07/23
ID : 082-228200010-20230623-1896-DE-1-1

La 1ère Vice-Présidente,

Marie-Claude NÈGRE